VILLERMÉ Louis René (1782-1863). La loi sur le travail des enfants.

Louis, René Villermé naît hors mariage à Paris le 10 mai 1782. Il passe toute son enfance à Lardy dans l'Essone où ses parents se marièrent en 1792.
À l'issue de ses études à l'école du village, il décide de suivre la voie tracée par son grand-père paternel qui était médecin et il réussit à convaincre son père de l'envoyer à Paris.
La Convention nationale ayant supprimé les universités en septembre 1793, la création d'écoles de médecine avait pour objet, non de faire avancer la science, mais d'organiser un enseignement complet de l'art de guérir et de former des officiers de santé pour les armées et les départements de la République. Après trois années de travail, René Villermé est envoyé, en 1804 sur les champs de bataille de l'Empire avec le grade de sous-aide major au 75e régiment d'infanterie.
Bien qu'il n'ait pas encore eu le titre de docteur en médecine, qui était indispensable pour obtenir de l'avancement, il est nommé chirurgien aide-major en 1806.
Il participe à de nombreuses batailles en Pologne puis en Espagne, où il séjourne quatre années. En 1814, il est promu au grade de chirurgien-major. C'est avec ce grade qu'il fait la campagne de France et qu'il est licencié en juin 1814.
Rendu à la vie civile, il prépare sa thèse en deux mois et la soutient le 22 août 1814 avec un mémoire intitulé *Des fausses membranes*. Aussitôt son diplôme obtenu, Villermé commence à exercer. Dès février 1815, il publie à la Société médicale d'émulation de Paris un mémoire sur les amputations partielles de l'avant-pied, fruit de son expérience en chirurgie de guerre. L'étendue de ses connaissances et la qualité de ses publications le font rapidement remarquer et il est admis dans de nombreux cercles.
En 1819, il devient secrétaire général de la Société d'émulation en même temps qu'il est admis dans un grand nombre de sociétés médicales. Il est élu membre de l'Académie de médecine en 1823 et de l'Académie des sciences morales et politiques en 1832 et il en sera le président en 1849. Il entre par ailleurs en 1831 au Conseil d'hygiène publique et de salubrité.
Il reprend partiellement ses activités cliniques pendant l'épidémie de choléra qui fit près de 19 000 morts en mars 1832 à Paris. Il est, en 1829, l'un des fondateurs des *Annales d'hygiène publique.*
À la suite de l'épidémie de choléra de 1832, il publie une étude intitulée *Le choléra dans les maisons garnies de Paris* : c'est la statistique la plus détaillée que l'on ait dressée sur les méfaits de l'absence d'hygiène.
La crise économique, qui allait en s'accentuant depuis 1827, arrivait à son comble après la révolution de Juillet. Villermé fait le tableau des enfants en haillons, pieds nus, allant travailler dans les usines de Mulhouse, n'ayant qu'un morceau de pain pour leur repas. L'Académie des sciences morales décide, en 1835, de se pencher sur le sujet et désigne deux enquêteurs, Louis-François Benoiston de Châteauneuf et Villermé. À ce dernier fut confiée entre juin 1835 et août 1837 la visite des départements où les industries du coton, de la laine et de la soie occupaient le plus d'ouvriers, à Mulhouse, Lille, Roubaix, Tourcoing, Nîmes, Carcassonne, Lyon et Saint-Étienne : lors de chacun de ses déplacements, il étudia les conditions de travail des ouvriers mais également leur logement, leur alimentation, leur salaire. L'ouvrage né de ces patientes recherches porte le titre de *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Paru en 1840, il est à l'origine de deux lois : la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, en 1841, qui limita l'âge d'admission dans les entreprises à huit ans, mais uniquement dans les entreprises de plus de 20 salariés ; la première loi d'urbanisme en France interdisant la location de logements insalubres, en 1850.
Après la publication de son grand ouvrage, il fait paraître en 1843 un mémoire sur *Le travail et conditions des enfants dans les mines de Grande-Bretagne* puis un grand nombre de rapports sur des accidents du travail *Accidents produits dans les ateliers industriels par les appareils mécaniques*, en véritable promoteur des lois sur la médecine du travail.
Il s'est éteint à son domicile parisien le 16 novembre 1863.

Il existe une rue Villermé à Auray (Morbihan), Concarneau (Finistère), La Roche-sur-Yon (Vendée) et Paris (11e).
Montpellier (Hérault) organise chaque année les « Rencontres Villermé »
sur le thème des outils au service de la santé au travail.
Le 15 avril 2013 a été créé le Centre Virchow-Villermé
qui associe l'Université de Paris Sorbonne à Paris et l'Universitätsmedizin de Berlin.